

# Rapport 2021 sur la situation de Thonon Agglomération en matière de Développement Durable



Rapport à présenter au Conseil communautaire  
lors de la séance dédiée aux orientations budgétaires 2022 tenue le 22 février 2022.

# Le Rapport développement durable //////////

La réglementation a rendu obligatoire l'élaboration de ce rapport et en fixe les modalités.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit l'article L. 2311-1-1 dans le CGCT. Ce dernier prévoit que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, « *préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire ou le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

La production de ce rapport constitue désormais une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

### 3 textes de référence

- > **La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » ;
- > **Le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011** relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- > **La circulaire du 3 août 2011** relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

### 5 finalités à exposer

Les actions et engagements présentés sont sélectionnés pour illustrer les cinq finalités du développement durable suivantes :

- ① La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- ② La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- ③ Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- ④ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- ⑤ L'épanouissement de tous les êtres humains.

*Ce rapport n'est pas un bilan d'activités traduisant l'exhaustivité des actions intercommunales ; il s'agit d'un panorama des actions en faveur du développement durable menées par Thonon Agglomération.*

# ▶ La lutte contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique

//////////

**Atténuer la contribution du territoire au phénomène de dérèglement climatique et adapter le territoire aux effets de ce dernier sont les enjeux auxquels entend répondre Thonon Agglomération, cheffe de file en matière de transition énergétique.**

## **Climat, air, énergie : réussir la transition écologique de notre territoire**

### **38 mesures opérationnelles lancées avec l'approbation du PCAET**

Le PCAET (plan climat air énergie territorial) de Thonon Agglomération a été adopté par le conseil communautaire en 2020. Véritable trait d'union entre les politiques publiques menées sur le territoire en matière de transition écologique, le PCAET vise à atténuer la contribution du territoire au phénomène de l'évolution climatique et adapter celui-ci à ses effets. Pour réduire la consommation énergétique du territoire et en conséquence les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques induites, le PCAET cible en effet l'ensemble des secteurs à enjeux : bâtiment, mobilité, production d'énergie, déchets, etc.

Dans son rôle de cheffe de file de la transition énergétique sur son territoire, Thonon Agglomération saisit l'opportunité du PCAET pour consolider ses acquis et monter en puissance sur les enjeux climat-air-énergie. Si la collectivité se doit d'être exemplaire en réinterrogeant l'ensemble de ses politiques publiques et son patrimoine, c'est bien la mise en dynamique de l'ensemble des acteurs du territoire qui seule pourra garantir l'atteinte des objectifs :

- de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'amélioration de la qualité de l'air ;
- de maîtrise des consommations d'énergie ;
- de développement des énergies renouvelables.

Concrètement, le plan d'actions du projet recouvre **38 mesures opérationnelles** détaillées à travers des fiches-actions précisant les objectifs, traductions opérationnelles, partenaires, planning et modalités de financement pour chacune d'elles. L'adoption du PCAET ouvre dès à présent la voie au **déploiement progressif de ces actions jusqu'en 2025 autour de quatre axes principaux** :

Axe 1 : un territoire à énergie positive pour rester attractif

Axe 2 : un territoire résilient et innovant

Axe 3 : des acteurs mobilisés

Axe 4 : Thonon Agglomération, collectivité éco exemplaire

### **En 2021, plusieurs actions nouvellement mises en œuvre**

Le déploiement progressif des actions du PCAET est en marche. L'élaboration d'un **Projet Alimentaire Territorial** (lire p.14) et le **projet de ressourcerie** (lire p.14) ont connu des avancées significatives en 2021.

Dans le même temps, **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** [OPAH] combinée au dispositif **REGENERO** (le service public pour la rénovation énergétique de l'habitat) permet aux habitants de l'agglomération d'initier sereinement la rénovation énergétique de leur logement (lire p.20).

En 2021, plusieurs actions concrètes ont également été initiées :

- **Qualité de l'air extérieur : une nouvelle prime « chauffage propre »**

Une prime de 1 000 € : c'est l'aide dont les particuliers peuvent bénéficier pour renouveler leur ancien système de chauffage au bois ou au fioul. Celui-ci doit être remplacé par un appareil performant au bois ou peu émetteur de particules fines : pompe à chaleur, dispositifs solaires pour le chauffage, ou encore hybrides (photovoltaïque/thermique). Ce dispositif, qui vise à remplacer 150 systèmes de chauffage vieillissants, est coordonné plus largement à l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois Français, et bénéficie du financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Depuis le lancement du dispositif en mai 2021, 31 primes ont été attribuées à des particuliers bénéficiaires.

- **Electricité : consommer moins et mieux, c'est possible !**

Thonon Agglomération soutient l'initiative de la société Voltalis qui permet aux habitants chauffés à l'électricité de bénéficier gratuitement d'une solution innovante, écologique et solidaire pour économiser de l'énergie : une réduction en temps réel de la consommation des appareils énergivores, tels que les radiateurs et chauffe-eau, en cas de déséquilibre entre la production et la demande sur le réseau électrique. Cette solution technique est complémentaire aux dispositifs existants d'aide aux particuliers pour réduire leur facture énergétique.

**Adhésion au programme Watty : les enfants acteurs du changement**

Dès l'année scolaire 2021-2022, 51 classes de l'agglomération bénéficient de l'animation du programme Watty à l'école dont l'objectif est de sensibiliser les élèves de maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau en les rendant acteurs au sein de leur établissement puis de leur famille où ils seront invités à devenir de véritables éco-ambassadeurs.

La sensibilisation du grand public, notamment des plus jeunes, aux enjeux du développement durable et de la préservation de notre cadre de vie constitue un volet essentiel de la mise en œuvre du PCAET de Thonon Agglomération. L'objectif : mobiliser un maximum de publics pour réussir la transition énergétique et écologique du territoire.

**Mandat du Climat : aider les élus locaux à activer la transition écologique**

Thonon Agglomération a invité largement les élus des communes à participer à un atelier de sensibilisation « Mandat du Climat » s'inscrivant dans la politique de transition écologique du territoire. Deux sessions ont été animées en 2021 et une nouvelle date sera planifiée début 2022.

L'information étant la 1<sup>ère</sup> condition d'une action efficace, l'objectif de l'atelier est de diffuser aux élus locaux la compréhension des causes du dérèglement climatique et des conséquences pour leur territoire. Il est ainsi essentiel que les élus locaux partagent un référentiel commun sur l'urgence climatique, afin de placer le PCAET au cœur d'une politique cohérente et ambitieuse sur le sujet et de forger l'action communale et intercommunale. La Fresque du Climat utilisée pendant ces ateliers est un outil pédagogique qui mobilise l'intelligence collective et la créativité des participants.

Une déclinaison de cet atelier à l'échelle des services de l'agglomération a permis aux agents de se doter d'un socle commun de connaissances sur le dérèglement climatique et d'insuffler la prise en compte de ces enjeux au cœur des missions et projets qu'ils portent au quotidien.

## Promouvoir une mobilité responsable

A ce jour, la situation du territoire en matière de mobilité, c'est une part modale de 63% pour le transport individuel motorisé et un nombre de déplacements de 4,2 en moyenne par personne et par jour. Un tiers du rejet de dioxyde de carbone dans l'atmosphère étant directement lié à la mobilité, **le développement des modes de déplacements collectifs et peu polluants est un important levier d'action.**

### Réseau de bus : un nouveau nom et une offre en évolution continue

**Début 2020**, Thonon Agglomération a adopté son **schéma directeur de la mobilité**. Véritable feuille de route, celui-ci propose un certain nombre de mesures pour **développer l'offre de transports collectifs** à partir de 2022, au terme du renouvellement des délégations de service public (pour les 7 années à venir).

Ce schéma doit permettre de créer progressivement une chaîne de transports qui montera progressivement en puissance pour faciliter les déplacements. Il définit la mobilité du territoire sur deux axes prioritaires : le premier se situe sur la ligne des trois gares (Thonon-les-Bains, Perrignier et Bons en Chablais), l'autre, au nord de l'agglomération, s'organise autour de la RD1005. En travaillant sur les relations entre le nord et le sud, très peu assurées jusqu'à présent, l'objectif est de permettre **un accès de tout le territoire** au futur bus à haut niveau de service et aux gares desservies par le Léman Express. Avec cette nouvelle offre qui devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la première année de la nouvelle DSP étant destinée à préparer cette forte évolution, **le nombre de kilomètres proposés sera globalement augmenté de 50 % ; 79 % des habitants disposeront alors d'un arrêt à moins de 300 m de leur domicile.**

Pour apporter une meilleure visibilité de l'offre sur toute l'agglomération et mieux la promouvoir, les réseaux urbain et interurbain seront dans le même temps fusionnés pour former un seul et même réseau dénommé **STAR'T** pour signifier « Service de Thonon Agglomération – réseau de transport »

**Sans attendre 2022, le réseau de bus a d'ores et déjà été amélioré** depuis fin 2019 : pour permettre plus de fluidité notamment dans les correspondances entre deux modes de transport (en particulier avec la mise en service du Léman Express), les fréquences ont été augmentées, de nouveaux horaires sont apparus et une ligne a été prolongée.



### Les gares, futurs « hubs » de la mobilité

Avec la mise en service du Léman Express, les gares de Bons-en-Chablais, Perrignier et Thonon-les-Bains sont au cœur des enjeux de la mobilité. Les aménagements et équipements dont la création a débuté faciliteront les correspondances entre les différents modes de transports tout en offrant des services aux usagers. A terme, trois **pôles d'échanges multimodaux** seront créés à Bons-en-Chablais, Perrignier et Thonon-les-Bains.

**A Thonon-les-Bains, le parking-relais attenant à la gare a ouvert ses portes en février 2021.** Thonon Agglomération a soutenu sa construction à hauteur de 1,2 millions d'euros. Dans les locaux de la Gare en réhabilitation, l'agglomération ambitionne par ailleurs d'installer une **maison de la Mobilité** : cet équipement proposera, à l'horizon 2022, un service de conciergerie, de taxis, vente et d'information pour l'ensemble des offres de transports collectifs de l'agglomération (lignes de bus, funiculaire...).

**En gare de Perrignier, les études relatives à la construction d'un parking-relais [P+R] de 277 places** sont en cours. Un premier projet a été présenté en Bureau Communautaire le 13 avril dernier pour un coût prévisionnel de 3,7 M€ HT tout compris, dont 2,6 M€ HT de travaux. Le mode de financement n'est pas finalisé (avec toutefois une aide prévue de 1,5M€ par la Région). A la suite, plusieurs réunions se sont déroulées afin de définir le périmètre d'intervention pour la phase opérationnelle de ce projet.

**A Bons-en-Chablais, l'agglomération poursuit actuellement les acquisitions foncières en vue de la réalisation d'un troisième pôle multimodal** autour de la gare de Bons-en-Chablais. L'étude de création de 298 places (au sol) est en cours de réalisation par SNCF Gares et Connexions.

### 1,7 M€ engagés en faveur des transports publics transfrontaliers

Thonon Agglomération renouvelle son engagement à financer le déficit d'exploitation des navettes lacustres assurant le transport régulier de voyageurs entre les rives françaises et suisse du lac Léman. Le montant de la part financière française, due au titre de l'année 2021, est fixée à **2 392 260 CHF**, conformément à la Convention en date du 23 mai 2019 avec le Canton de Vaud. **Ce montant est supporté aux deux-tiers par Thonon Agglomération** et à un tiers par la CCPEVA (avant que ne s'engage, à compter de 2022, une nouvelle clé de répartition). Les deux collectivités bénéficient dans ce cadre du soutien financier du Département de la Haute-Savoie qui s'est traduit en 2021 par le versement d'une aide d'un montant de 590 000 €.

Le financement des **lignes de bus G et 38** est lui aussi reconduit pour permettre la desserte des communes françaises de **Veigy-Foncenex et Chens-sur-Léman**. La convention associée est reconduite avec les TPG pour 2 années, de décembre 2021 à décembre 2023, et représente un coût annuel pour Thonon Agglomération de **240 000 HT CHF**.

Depuis la fin de l'année 2021, certaines communes de la presqu'île (Excenevex, Yvoire, Nernier et Messery) bénéficient par ailleurs du redimensionnement de la ligne transfrontalière 271 qui permet de rallier Genève ; elles sont en effet nouvellement desservies par cette dernière. Le service de la 271 est géré par le GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière) et est cofinancé par le Canton de Genève et Thonon agglomération (700 000€/an).

### L'agglomération active en faveur d'une mobilité « durable »

#### **1- Un projet de BHNS entre Veigy-Foncenex et Thonon-les-Bains**

L'agglomération a vu en 2021 son engagement en faveur du futur Bus à Haut Niveau de Service [BHNS] entre Thonon-les-Bains et Veigy-Foncenex (sur la RD 1005) récompensé : en étant **lauréate d'un appel à projets national lancé par l'Etat et consacré au « transports collectifs en site propre »**, la collectivité pourra, pour ce faire, bénéficier d'un soutien financier de 2,88 M€ (sur un coût total estimé à 24,5 M€). Cet important projet doit notamment permettre la réduction des temps de parcours de la ligne transfrontalière 271 qui dessert Genève depuis Thonon-les-Bains.

Ils prévoient une détection des bus aux feux pour leur donner la priorité, l'aménagement des arrêts sur voirie, la création de couloirs de bus en approche des carrefours, et une circulation en sites propres sur certaines sections. La création des P+R en périphérie des villes et hameaux (aux abords de la RD1005), facilitera l'intermodalité des usagers.

Le projet fait l'objet d'une collaboration étroite avec le Département de la Haute-Savoie. Par convention avec Thonon Agglomération, celui-ci, en tant que maître d'ouvrage unique, portera les travaux de la première phase portant sur les principaux aménagements routiers.

#### **2- Une politique volontariste en termes de réseau cyclable**

L'agglomération poursuit par ailleurs les investissements en matière d'**infrastructure dédiée aux modes doux** pour en encourager la pratique. Parallèlement à la réalisation de nouveaux tronçons de la

ViaRhôna (Anthy-sur-Léman, Thonon-les-Bains, Yvoire...), **la collectivité souhaite également favoriser la pratique cycliste quotidienne**. Pour ce faire, elle souhaite prioriser l'aménagement de nouvelles voiries dédiées à la pratique cyclable en accompagnant les communes, premières concernées par leur compétence en voirie\*.

C'est pourquoi **elle a participé à l'appel à projets « AVELO2 », et avec succès puisque l'ADEME l'a désignée lauréate fin septembre**. Ce programme a vocation à encourager le développement de politiques cyclables en cohérence avec les autres politiques de mobilité et avec les politiques des autres échelons territoriaux (intercommunalités voisines, département, région).

Thonon Agglomération bénéficiera d'un soutien de 143 000 € (sur un coût total prévisionnel de 240 000 € HT) pour le financement de deux premières actions visant à définir et mettre en œuvre sa propre politique cyclable, et inscrites dans son Plan climat air énergie territorial adopté en 2020 :

- la réalisation d'un schéma directeur des modes actifs, en concertation avec les communes et acteurs du territoire
- pour ce faire, le recrutement sur 3 ans d'un chargé de mission modes actifs.

A travers l'élaboration du schéma directeur, les objectifs seront d'identifier les aménagements de voirie permettant **de créer un maillage cyclable sécurisé, efficace et performant afin de favoriser les déplacements de proximité à vélo**, de diminuer l'usage de la voiture personnelle au profit des modes actifs **pour les déplacements utiles** (hors loisirs), d'intégrer l'ensemble des usages sur la voirie publique, y compris le vélo comme véritable maillon de la chaîne multimodale.

### **Patrimoine intercommunal : une attention particulière à la consommation d'énergie**

Avec le lancement de l'audit énergétique des bâtiments intercommunaux, quatre premiers sites ont déjà été diagnostiqués : le château de Thénières à Ballaison, les gymnases de Douvaine et de Margencel ainsi que l'EHPAD Les Erables à Veigy-Foncenex. Par suite de ces interventions, les actions et investissements à faire en matière d'économie d'énergie ont été lancés en 2020 : optimisation des consommations d'électricité et de chauffage par meilleure programmation des équipements, planification des travaux d'isolation thermique, de remplacement de chaudières ou de changement des huisseries...

En 2021, ont été réalisés :

- Le renouvellement de l'isolation des combles de l'EHPAD de Veigy-Foncenex pour une meilleure performance énergétique
- Une étude relative au renouvellement de l'éclairage (passage en led) des gymnases de Bons-en-Chablais et de Margencel ; les travaux devraient avoir lieu en 2022.
- Une étude relative au changement du système de chauffage et d'eau chaude du gymnase de Margencel
- Une étude pour une réhabilitation de l'isolation de la toiture du château.

Parallèlement, Thonon agglomération se fait également accompagner depuis 2019 par un Conseiller en Energie Partagé via le SYANE ce qui permet d'optimiser également les consommations (électriques et de chauffage) de tous les bâtiments de l'agglomération. Cette mission a notamment permis en 2020 de réduire les abonnements électriques du gymnase de Bons en Chablais et du Château de Thénières.

Par ailleurs, la collectivité a engagé une réflexion prospective quant à la gestion et au renouvellement de sa flotte de véhicules (voitures de service, bus dédié au transport collectif...) ;

À la suite de la mise en service des premières voitures de service « 100% électrique » en 2020, deux stations de rechargement ont été installées au sein des antennes de Ballaison et de Perrignier.

# ► La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

//////////

**Le patrimoine naturel et paysager dont bénéficie l'agglomération contribue à son identité, à sa qualité et à son attractivité. Consciente de cette richesse et de sa nécessaire protection, Thonon Agglomération a engagé une politique globale en matière de protection de son cadre de vie.**

## **Eau et Assainissement : un engagement renforcé**

### **Pour les usagers, un interlocuteur désormais unique pour la totalité du cycle de l'eau**

Déjà compétente en termes d'assainissement, Thonon Agglomération a élargi son champ d'action en prenant à sa charge la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales urbaines [GEPU] et de la défense extérieure contre l'incendie [DECI]. Cette évolution garantit désormais une approche globale de la gestion de l'eau (ressources ; production ; assainissement...). Pour les usagers, l'agglomération est ainsi devenue l'interlocutrice unique pour tous les services liés à l'eau.

Le service assainissement de l'agglomération a dès lors évolué en **service « Eau et Assainissement »** : un service unique garantissant une approche globale de la gestion de l'eau<sup>1</sup> et privilégiant **la qualité du service rendu**. Avec l'objectif de préserver les relations de proximité avec les usagers, une organisation multisite a été conservée avec deux pôles d'exploitation principaux à Perrignier et Thonon-les-Bains. Dans une logique d'amélioration du service rendu, un **serveur vocal interactif** a été mis en service en 2021 : il permet aux usagers de contacter les services 7 jours/7 et 24 heures/24 par le biais du numéro unique 04 50 31 25 00.

### **Quantité et qualité comme priorités**

**Produire une eau potable de qualité, en quantité suffisante et à un coût acceptable**, tels sont les enjeux inhérents à cette ressource vitale et donc indispensable à préserver. Chaque année, 7,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable ont été mis en distribution auprès de 33 000 abonnés (représentant 90 000 habitants) : 73% de ce volume global sont issus de captage de sources naturelles (5,5 millions de m<sup>3</sup>), 8% de pompage dans les nappes phréatiques (0,6 million de m<sup>3</sup>), 15% du prélèvement réalisé dans le lac Léman via l'usine de Chevilly (1,1 millions de m<sup>3</sup>) et 4% sont directement achetés à Annemasse Agglomération (0,3 million de m<sup>3</sup>)<sup>2</sup>.

Pour assurer une qualité constante à l'eau distribuée, plus de 2000 contrôles et autotests sont réalisés en plus de l'entretien et de la surveillance des 800 km de réseau, des 50 points de captage et des 45 réservoirs de stockage d'eau potable recensés sur le territoire de nos 25 communes.

En termes d'assainissement, plus de 700 kilomètres de réseau desservent **près de 94 % des foyers situés en zone d'assainissement collectif : des équipements majeurs** pour la préservation du milieu naturel et en particulier pour la qualité des eaux du lac Léman. Parallèlement, les bons résultats enregistrés sur les quatre installations de traitement des eaux usées domestiques (stations d'épuration) récompensent les efforts continus de surveillance et d'entretien de ces équipements, et témoignent de l'engagement de l'agglomération pour accompagner durablement l'urbanisation du territoire.

Pour assurer la pérennité du réseau, **le diagnostic général des installations** de collecte a été mené sur le territoire de la ville de Thonon-les-Bains en 2020. A l'échelle du territoire, cette étude permettra de cibler les priorités d'interventions, finaliser l'actualisation des plans pluriannuels d'assainissement et de stabiliser la réflexion relative à l'harmonisation des tarifs.

<sup>1</sup> Protection des ressources, production d'eau potable, desserte des habitations et assainissement

<sup>2</sup> Données 2020

L'engagement de Thonon Agglomération en faveur de l'assainissement est conforté par sa **participation active aux travaux de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman** (CIPEL) chargée de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du lac Léman, du Rhône et de leurs affluents.

### **Plus de 10 millions d'euros d'investissements en 2021**

Ayant placé la préservation de notre cadre de vie au cœur de ses priorités, l'agglomération a consacré en 2021 plus de 10-millions d'euros d'investissements pour la réalisation des chantiers et projets relatifs à l'eau potable et à l'assainissement avec 2 objectifs majeurs :

- Garantir la production et la qualité de l'eau potable distribuée aux habitants de l'agglomération ;
- Etendre, parfaire, et entretenir le réseau d'assainissement collectif pour limiter l'impact des rejets d'eaux usées

Tout au long de l'année, une vingtaine de chantiers ont été lancés, poursuivis et, pour certains, achevés sur la base du plan pluriannuel d'investissements relatif à l'assainissement : extension du réseau au chef-lieu d'Allinges et au secteur des Charmottes à Sciez, mise en séparatif du secteur de Ripaille, des rues de l'Oncion et des Charmilles, des avenues du Clos Rouge et de la Fontaine Couverte à Thonon-les-Bains, rénovation du captage d'eau potable des Salées à Fessy, sécurisation du réseau d'eau potable après l'effondrement du Pont de Marclaz... En 2021, l'important chantier visant à la création du réseau d'assainissement collectif et au renforcement du réseau d'eau potable des hameaux de Granges (Orcier) et des Chambrettes (Le Lyaud) a aussi été lancé. Plus de 19 mois seront nécessaires pour poser plus de 3500 mètres linéaires de réseau en milieu forestier avec un niveau d'investissement estimé à 2 millions d'euros.

### **Prévention et gestion des déchets : une bonne dynamique amorcée**

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ». Pour donner les moyens à ses habitants de contribuer au nécessaire effort de réduction des déchets, Thonon Agglomération met en œuvre des actions de prévention, et recherche des filières favorisant leur réutilisation. La collectivité est, par ailleurs, fortement mobilisée autour de **la création prochaine d'une ressourcerie** (lire p.14).

### **La prévention, mode de gestion prioritaire du service.**

Pour la collectivité, cela se traduit par **la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public et des écoles**. Au-delà des interventions scolaires en partenariat avec la FNE (France Nature Environnement), les bonnes pratiques, et notamment le compostage, se développent autour des déchets organiques. **Le broyage de déchets verts à domicile** contribue lui aussi à faire diminuer la production de déchets. Chaque année, plus de 500 interventions à domicile sont réalisées lors des campagnes de printemps et d'automne, ce qui correspond à plus de 800 tonnes de branchages traités sur place.

### **Des résultats chiffrés encourageants depuis 2020**

En termes de collecte, 21 248 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur les 25 communes de l'agglomération<sup>3</sup>. Ce volume n'est que légèrement en hausse par rapport à 2019 (+1,4%), malgré l'augmentation de population (+2%) et les pics de fréquentation enregistrés en déchetterie (accueil organisé sur rendez-vous) au lendemain du confinement. Par habitant, cela représente une production annuelle de 233,51 kg (234,48 kg en 2019). Dans le même temps, 7 891 tonnes de déchets recyclables ont été collectées (7 730 tonnes en 2019). Les volumes de déchets déposés en déchetteries (-10% en 2020) témoignent aussi de cette bonne dynamique et des effets des campagnes de sensibilisation menées et ce, au-delà de la prise en compte d'une fermeture des structures pendant le confinement.

Au total, chaque habitant a produit 562 kg de déchets en 2020 (-1,2% par rapport à 2020). Le plan régional de prévention et de gestion des déchets fixe un objectif de 511 kg/hab/an d'ici à 2035.

### **Aller plus loin dans le recyclage grâce au déploiement des points d'apport volontaire**

En 2020, les 6000 tonnes<sup>4</sup> de déchets verts collectées dans les quatre déchetteries gérées par la collectivité ont été valorisées en compost. La collecte de 418 tonnes de déchets électroniques (écrans, petits appareils ménagers, appareils froids) a permis le recyclage de plus de 300 tonnes de matière. Enfin les 7891 tonnes de déchets recyclables collectées (collecte sélective du verre, des emballages et du papier des ménages) ont été traitées puis expédiées dans les filières de recyclage.

---

<sup>3</sup> Données issues du RPQS 2020

<sup>4</sup> Données issues du RPQS 2020



Pour encourager le tri sélectif, réduire le poids des déchets ménagers produits et maîtriser ainsi les coûts de collecte et de traitement, Thonon Agglomération a poursuivi en 2021 le déploiement des points d'apport volontaire (PAV) des déchets sur son territoire.

**Après Sciez et Douvaine, le système a été élargi aux communes de Ballaison, Loisin et Veigy-Foncenex en 2021.**

Pour faciliter ce changement d'habitude et répondre à toutes les questions sur la bonne gestion des déchets, **une campagne d'information en porte-à-porte** a été conduite sur l'ensemble des communes concernées. En complément, une réunion d'information en direct sur You Tube a été organisée.

**Au total, 106 conteneurs d'apport volontaire ont déjà été installés** sur 24 sites à Douvaine, Sciez, Ballaison, Loisin, Veigy-Foncenex (ce qui porte à environ 21%, la part de population équipée).

En termes de résultats, **le nouveau système remplit d'ores et déjà le principal objectif fixé** à savoir la réduction des déchets : depuis la mise en service des espaces-tri, les volumes de déchets recyclables collectés à Douvaine et Sciez ont marqué une nette progression (+56% pour les emballages, + 58% pour le papier, + 43% pour le verre<sup>5</sup>).

**En 2022-2023**, le programme de déploiement prévoit la mise en service des nouveaux PAV à Bons-en-Chablais, sur les communes de la presqu'île (Excenevex, Yvoire, Chens-sur-Léman...) puis sur les communes situées au sud du territoire ce qui porterait alors à près de 50%, la part de la population intercommunale équipée.

### **Depuis mars 2021, une nouvelle déchetterie à Bons-en-Chablais**

La nouvelle déchetterie a ouvert ses portes dans la zone d'activités des Bracots, à Bons-en-Chablais. Avec ses 14 bennes, ses nouvelles filières de collecte (meubles, déchets électroniques) compatibles avec la prochaine ressourcerie et ses locaux de stockage adaptés (huile, pneus, lampes, néons, etc.), ce nouvel équipement est plus performant et plus sécurisé. Le coût total de sa réalisation se porte à **1,8 M€ TTC**.

### **Thonon Agglomération, déjà actrice de l'extension des consignes de tri**

D'ici à janvier 2023, une nouvelle organisation va être instaurée pour permettre **l'extension et la simplification du tri des emballages plastiques** prévues par la Loi de transition énergétique de la croissance verte (2015). Pour recevoir et séparer les nouveaux emballages triés par les habitants (films, pots, barquettes...), les centres de tri devront être modernisés. Afin de rationaliser les investissements nécessaires à l'évolution des installations, le principe d'une mutualisation des tonnages à l'échelle de la Haute-Savoie et de l'Ain a été adopté. Les futurs sites de traitement sont en cours de détermination.

A l'échelle du Chablais, Thonon Agglomération, la CCPEVA (communauté de communes du Pays d'Evian – Vallée d'Abondance) et la CCHC (communauté de communes du Haut-Chablais) ont décidé de se regrouper afin d'analyser les meilleures modalités de transfert des emballages. Une étude de faisabilité a été lancée. Ses conclusions permettront, d'ici à début 2022 de définir la meilleure solution (localisation du quai de transfert, création et gestion privées et/ou publiques...).

## **Préserver les espaces naturels sensibles et les cours d'eau**

### **Restaurer pour protéger les personnes et préserver les milieux naturels**

Menés dans le cadre du Contrat de Rivières des Dranses et de l'Est lémanique, **la sécurisation de la basse Dranse est engagée.**

L'année 2021 a été consacrée à l'achèvement de la phase administrative du projet et au déroulement de l'enquête publique en septembre-octobre. La mise en œuvre des travaux de restauration hydromorphologique de la rivière est programmée en 2022 (communes de Thonon-les-Bains, Marin et Publier).

Sur territoire de Thonon Agglomération, le projet consiste essentiellement en la création d'un système d'endiguement capable de faire face aux risques majeurs d'inondations recensés au niveau de l'APEI de Thonon-les-Bains. Garantissant la sécurité des biens et des personnes dans ce secteur, la construction de cet ouvrage marque une volonté forte de faire aboutir l'aménagement de la Basse Dranse. Pour l'agglomération, elle constitue en outre **un acte fondateur dans son exercice de la compétence GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations).

Ces travaux représentent un investissement prévisionnel global de 3,9 M€HT environ, avec une participation de Thonon Agglomération de plus de 550 k€.

---

<sup>5</sup> Comparaison des performances de tri par habitant et par an entre les communes de Thonon Agglomération (hors ville de Thonon) et la moyenne des performances constatées à Douvaine et à Sciez (communes en apport volontaire)

Parallèlement à ces travaux d'envergure, ce sont parfois les petits travaux qui font les beaux ruisseaux...

**En 2021, la restauration des berges du Peset (Loisin) ou du ruisseau du Crépy (Douvaine)** ont permis de sécuriser ces secteurs. A Perrignier et Draillant, **l'enquête publique relative à la restauration de la Dronière** a été lancée préalablement à la réalisation des travaux programmés en 2022. Ils consistent à élargir le lit du cours d'eau pour permettre, en cas de fortes pluies, le passage d'un débit plus important. L'intervention permettra également de restaurer le cours d'eau en termes écologiques (faune, flore).

**A La Basse ou à Charmoisy (Orcier)**, pour protéger ces deux hameaux des risques de crues, les études relatives à la reprise des aménagements détruits lors de la crue de 2018 ont été livrées en 2021. Les travaux nécessaires sont programmés pour 2022 : reconstitution du lit historique du Pamphiot, création d'un nouveau merlon de sécurité, construction d'un piège à embâcles...

Thonon Agglomération poursuit par ailleurs son engagement dans la préservation de la biodiversité aux côtés du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, par le biais des contrats Natura 2000, Espaces naturels sensibles (ENS) et Glaïeul des marais. A ce jour, 31 ha de zones humides (répartis sur 23 sites), 1,1 ha de prairies sèches (4 sites) et 500 mètres linéaires de rives (roselière de Chens-sur-Léman) sont entretenus.

### **Rester dans une démarche prospective**

Compte tenu du bilan du Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique, l'année 2021 a vu le lancement des **études stratégiques** qui permettront de définir à terme la politique environnementale de Thonon Agglomération, à savoir :

- étude de définition d'un plan de gestion stratégique des zones humides : définir l'avenir que l'on souhaite donner aux zones humides du territoire et définir une politique d'intervention
- étude préalable à la restauration de la continuité écologique sur les bassins versants du Pamphiot et du Redon : définir l'ambition de restauration que l'on souhaite se donner sur ces deux cours d'eau comprenant encore de nombreux obstacles piscicoles
- étude préalable à la définition des corridors écologiques de Thonon Agglomération : disposer d'une meilleure connaissance de nos corridors, afin de venir nourrir le PLUi à 25 et de mettre en place des actions de restauration le cas échéant

Parallèlement, une étude **hydrologique et hydraulique relative à la reprise des barrages sur le bassin de l'Hermance à Veigy-Foncenex a été menée pour** s'assurer du bon fonctionnement de ces ouvrages et garantir la sécurité des biens et des personnes de cette commune.

### **Des forêts à gérer durablement**

Thonon Agglomération est également amenée à engager des actions en matière de gestion forestière, à savoir des opérations d'éducation et d'information du public, de gestion écologique, de zonage des loisirs et d'équipements pour l'accueil de divers publics en forêt.

### **Sensibilisation et information du public**

Propriété de Thonon Agglomération, le domaine de Thénières (espace naturel préservé de 34 ha) bénéficiera prochainement d'un **nouveau schéma d'accueil**. Il s'agit en particulier de définir une nouvelle organisation de la circulation sur le site et de procéder à une refonte de sa signalétique.

**L'année 2021 a vu l'élaboration du sentier numérique** destiné à accompagner les promeneurs et le public scolaire dans leur découverte de la faune, de la flore et du patrimoine historique du site de Thénières. Créée avec la participation des classes de l'école élémentaire de Ballaison, l'application a été testée lors de la **fête du bois et de la forêt** accueillie au mois d'octobre à Ballaison. Elle sera accessible à tous les visiteurs du site en fin d'année.

Quant aux travaux et actions nécessaires à la valorisation du sentier pédestre (promenade, parcours santé...), ils seront mis en œuvre en 2022.

### **La gestion forestière, facteur de qualité de l'eau distribuée**

Lors de la prise de compétence « Eau potable », Thonon Agglomération a fait de la qualité de l'eau distribuée une priorité. Dans cette perspective, son engagement aux côtés de l'association syndicale du Mont Forchat et des Voirons (ASLFV) a été logiquement adopté en 2021. En lien avec les propriétaires forestiers sur le Mont Forchat et Les Voirons\*, cette démarche vise d'abord à préserver les sources d'éventuelles pollutions issues des activités d'exploitation forestière. De manière plus prospective, il s'agit d'optimiser le rôle de la forêt vis-à-vis de

la production d'eau potable. L'agglomération souhaite ainsi inscrire son action dans une gestion durable et globale des ressources naturelles.

En 2021, Thonon Agglomération a par ailleurs adhéré à la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie (SEA74), (lire également p.15).

*\* sur les communes de Bons-en-Chablais, Brenthonne, Fessy, Cervens, Draillant, Orcier, Lullin et Habère-Poche.*

### **Domaine de Chignens : des enjeux multiples**

Thonon Agglomération est propriétaire du Domaine de Chignens depuis 2019. Exceptionnel par sa surface, sa nature, sa localisation et son potentiel, le site s'étend sur 83 hectares, principalement sur la commune d'Allinges mais aussi Thonon-les-Bains.

Cette acquisition doit permettre la réalisation sur le long terme de différentes politiques publiques menées par l'agglomération. Le domaine pourra notamment répondre à ses ambitions en matière de **valorisation de l'agriculture et de préservation de l'environnement** (gestion du milieu à l'image du Pamphiot qui traverse la propriété, protection de nombreuses zones humides, périmètre rapproché des captages d'eau...). Sur le **volet touristique et sportif**, un ensemble de voies douces reliant le centre de Thonon aux Châteaux des Allinges pourrait être mis en place.

**Les conclusions du diagnostic forestier** réalisé par l'ONF a permis d'évaluer l'état et la qualité des boisements en présence, offrant ainsi les premiers éléments de réflexion plus globale sur le devenir de ce domaine.

# ▶ Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

//////////

**Un territoire géré durablement assure son développement en préservant son espace naturel et le cadre de vie de ses habitants.**

## En 2021, le développement durable au cœur des zones d'activités économiques

### Des zones d'activités intégrées à leur environnement

Dans le cadre de l'extension et de l'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales, une attention toute particulière a été portée à la **préservation des espaces naturels** et plus précisément sur le traitement des plantes invasives (Renouée du Japon sur Planbois Parc et Solidage sur la ZAE des Bracots). Des mesures spécifiques ont également été mises en place pour la **préservation de la faune**, en l'occurrence pour l'avifaune, les chiroptères, les reptiles ou les amphibiens, par la pose de nichoirs, de gîtes ou d'abris. Parallèlement, le traitement à la chaux des matériaux existants mis en œuvre sur ces deux zones d'activités économiques a permis de réduire considérablement les impacts sur l'environnement. En effet, ce procédé a permis d'éviter près de 1 500 rotations de camions du type semi-remorques sur les réseaux routiers ainsi que le prélèvement de plus de 25 000 m<sup>3</sup> de matériaux de carrière.

Parallèlement aux travaux d'extension des ZAEi de Planbois Parc et des Bracots, **des mesures compensatoires** ont été mises en œuvre.

**En 2021, sur la ZAE des Bracots** (Bons-en-Chablais), la première année de suivi écologique post travaux a été mise en œuvre afin de déterminer pour chaque mesure si les objectifs de compensation sont atteints : création d'une zone humide de 3 800 m<sup>2</sup>, travaux de restauration du marais de Fully sur 8 500 m<sup>2</sup>, création d'une haie arbustive, d'abris à reptiles et amphibiens et préservation d'une station à œillet superbe...

Concernant les mesures compensatoires de **Planbois Parc** (Perrignier), 1,6 hectares de résineux ont été coupés sur le secteur des Ballandes en septembre-octobre 2021, dans le but de redonner, à l'issue des différents travaux de restauration, ses caractéristiques d'origine à la forêt, à savoir retrouver une chênaie-charmaie et des prairies humides. Cette zone a connu son premier contrôle de suivi des mesures compensatoires en novembre.

### De nouvelles implantations enregistrées, une vocation économique du foncier préservée

En 2021, les travaux d'extension et d'aménagement des zones d'activités économiques à Bons-en-Chablais (ZAEi des Bracots) et Perrignier (Planbois Parc) ont permis de proposer **des solutions d'accueil ou de développement d'une dizaine d'entreprises** au cœur de notre territoire : Pro Léman Services (aménagements extérieurs), Tardy-Thivent (aménagements extérieurs) AMK (réparations automobiles), Transport du Chablais (fret de proximité), Menais TP, CMC Constructions Soudées, Origaplis, Tanriverdi TP, GS charpente, CTR Sols... La commercialisation rapide des surfaces nouvellement créées sur les ZAEi témoigne d'une bonne dynamique économique du territoire malgré le contexte sanitaire.

Au sein de la ZAEi des Bracots, 40 % des lots créés par cette seconde extension ont déjà trouvé preneur (50% supplémentaires faisant l'objet d'options) au 31 octobre 2021 (64 % à Planbois Parc – 25 % supplémentaires faisant l'objet d'options).

Ces nouvelles commercialisations sont actées sous forme de **baux à construction**. Thonon Agglomération s'assure ainsi de la maîtrise de son foncier afin de conserver, sur le long terme, les activités économiques de ces sites. Elle est l'intercommunalité la plus dynamique du département de la Haute-Savoie quant à la mise en œuvre de ce nouvel outil.

### L'agglomération se positionne pour la relocalisation industrielle

Pour participer activement au **plan de relance du Gouvernement** tout en œuvrant à la relocalisation industrielle, Thonon Agglomération a décidé de répondre favorablement à l'appel à propositions « sites industriels clés en

main ». Une candidature située sur la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais retenue par l'Etat assurant ainsi un rayonnement national à l'agglomération qui se positionne comme un « territoire d'industrie ».

En permettant de démarrer plus rapidement la construction d'un site industriel, tout en garantissant un haut niveau de protection de l'environnement à travers l'anticipation des études en la matière, ces sites constituent en effet un argument fort pour convaincre les investisseurs et accélérer la concrétisation des projets industriels en période de relance.

### **L'agglomération active pour l'optimisation foncière des ZAEi**

L'Agglomération a candidaté pour son site de Vongy à Thonon-les-Bains, à l'appel à projet « Mix'Cité 3 », porté par le CAUE de Haute-Savoie en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier [EPF] de Haute-Savoie, la Direction Départementale des Territoires [DDT] et la Chambre de Commerce et d'Industrie [CCI] ; L'objectif : réaliser une expérimentation à l'échelle d'une ou de deux ZAE permettant de **dégager du foncier sans consommer de nouveaux espaces**, par mutualisation, remembrement, requalification, renouvellement et densification à l'échelle de la ZAE, tout en proposant une offre d'implantation fonctionnelle, diversifiée voire de mixité urbaine, avec un cadre de vie amélioré.

Ce projet constitue une réelle opportunité dans un contexte local de raréfaction foncière et de forte demande en foncier des entreprises, et plus largement compte-tenu des objectifs réglementaires en matière de développement durable, d'adaptation au changement climatique et de zéro artificialisation nette.

### **Un tourisme « quatre saisons » tourné vers le lac Léman et son art de vivre**

*« Venir au bord du lac, c'est donner un style à ses vacances. Une palette d'activités, des plus douces au plus intenses, vous permettront de vous ressourcer... en prenant votre temps. Le Léman, c'est aussi un pays de caractère regorgeant d'espaces naturels, de joyaux historiques et de richesses culturelles »,* telle est la promesse de l'office de tourisme intercommunal Destination Léman<sup>6</sup> dont la stratégie, résolument qualitative, est axée autour d'un **tourisme responsable** s'appuyant sur les valeurs fortes du territoire : patrimoine naturel, terroir, qualité de vie, lac et activités nautiques.

### **Après la crise sanitaire, assurer la relance de l'activité en privilégiant le slow tourisme**

En 2021, l'OTi a réaffirmé ses valeurs via une convention d'objectifs et de moyens signée avec l'agglomération. Nécessairement orientée vers la relance de l'activité à court terme, la valorisation de la *Destination Léman* s'inscrit d'ici à 2023 dans le cadre d'une stratégie globale basée sur le slow tourisme c'est-à-dire visant à valoriser un territoire aux **atouts naturels préservés** (rives du Léman, espaces naturels sensibles, sites geopark...), ses **activités outdoor**, ses **filières de productions locales** (visite et dégustation à la cave, goûter à la ferme...) et le **développement de l'itinérance douce** (location de vélos à assistance électrique, sorties VTT, randonnées avec des ânes, croisières en bateau électro-solaire...).

Au-delà des activités et des événements tournés vers le lac Léman et son art de vivre, l'OTi s'est engagé dans une démarche durable basée sur l'écoresponsabilité et le développement d'une relation privilégiée avec les visiteurs.

### **Sentiers en randonnées : développer le réseau existant**

En 2021, un schéma directeur de la randonnée [SDR] à l'échelle des 25 communes de l'agglomération a été adopté. Conformément à ses objectifs de développement touristique basés sur la valorisation des atouts naturels du territoire propices aux activités outdoor et à l'itinérance douce, Thonon Agglomération planifie ainsi, sur les 5 prochaines années, son intervention pour maintenir un balisage opérationnel et assurer **un entretien régulier sur 25 sentiers\* à terme, représentant plus de 185 km de randonnées pédestres ou VTT** (dont 3 sentiers de Grandes Randonnées).

Ce schéma directeur de la randonnée a été validé par le Département de la Haute-Savoie qui, tout au long de ces cinq années, soutiendra financièrement les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre.

\*relevant du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée [PDIPR].

### **Promouvoir l'économie circulaire**

Souvent qualifiée d'économie verte, l'économie circulaire consiste à créer une boucle de l'usage aboutissant à se passer de la notion de déchets. Donner, échanger, réemployer, c'est produire moins de déchets et consommer moins d'énergies pour leur élimination.

---

<sup>6</sup> <http://www.destination-leman.fr/>



### **Un engagement économique, environnemental et social**

Tout au long de l'année, Thonon Agglomération sensibilise ses habitants aux bienfaits du réemploi en coordonnant ou en soutenant l'organisation d'événements tels que **les zones de gratuité**.

Plus précisément, l'agglomération traduit son engagement en la matière en **intégrant les principes de l'économie circulaire à son mode de gestion de la collecte et du traitement des déchets**. Ainsi, lors des phases de renouvellement de marchés ou d'optimisation de filières, le réemploi et la réutilisation sont privilégiés. Au-delà de l'enjeu environnemental, l'économie circulaire peut revêtir une dimension sociale en créant de l'emploi. Ainsi, la mise en place de la filière des textiles à l'échelle de l'agglomération **en partenariat avec l'atelier Re-Née**, a permis la création d'emplois (cinq Equivalents Temps Plein) et le développement d'une activité locale d'accompagnement de personnes en difficultés à travers l'ouverture d'un atelier de couture pour la transformation de textiles récupérés associée à celle d'un espace de vente à Thonon-les-Bains.

A l'automne, Thonon Agglomération a par ailleurs lancé et soutenu financièrement le **1er forum de l'économie circulaire transfrontalier**. Ainsi, elle a contribué à la coordination de cet événement qu'elle a souhaité confier à l'Agence Economique du Chablais pour sa mise en œuvre.

### **Une forte mobilisation en faveur du projet de Ressourcerie**

Au sein de l'association porteuse du projet (créée en 2019), l'intercommunalité joue un rôle majeur grâce auquel la création de la future RMIZE a franchi **une étape décisive en 2021** : Thonon Agglomération a en effet fait **l'acquisition d'un local** de plus de 1200 m<sup>2</sup> au sein de la ZAE Espace Léman. Celui-ci répond à l'ensemble des besoins recensés (espaces de vente, de réparation ou de formation, accès en transports collectifs...).

Grâce à **un investissement de plus de 1,8 M€ HT**, et après avoir déjà financé en 2020 l'étude de faisabilité du projet et participé à l'organisation de l'événement-test qui ont confirmé toute la pertinence de cette future recyclerie, l'agglomération confirme son engagement aux côtés du collectif citoyen, et plus globalement comme accélérateur de la transition écologique du territoire en développant le réemploi d'une multitude d'objets, vêtements ou meubles, déposés en déchetteries ou auprès d'associations locales. L'ouverture au public est à ce jour programmée fin 2022.

### **Vers un projet alimentaire territorial [PAT]**

Thonon Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Préalable indispensable à la définition des actions à mettre en place, le diagnostic territorial a été réalisé en 2020-2021. Il s'appuie notamment sur une grande enquête visant à mieux connaître les habitudes alimentaires des foyers de l'agglomération. Les résultats de cette enquête sont venus compléter les conclusions d'une série de rencontres menées dès 2019 auprès d'acteurs professionnels de l'agglomération (agriculteurs, restaurateurs/cuisiniers, distributeurs, associations) et ont permis de définir les enjeux à relever : au-delà de l'augmentation et de la sécurisation de la production locale, il s'agira de définir des stratégies claires pour favoriser l'installation d'agriculteurs et agricultrices sur le territoire en leur garantissant un foncier agricole accessible et en les incluant dans la stratégie d'adaptation des activités agricoles aux changements climatiques. Action forte du PCAET (lire p.3), la mise en œuvre du PAT doit également mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire en faveur d'une agriculture diversifiée qui conduise à une alimentation saine et accessible au plus grand nombre.

### **Une DDmarche pour une gestion de projet innovante**

Thonon Agglomération a souhaité compléter son pré-diagnostic PAT avec une approche spécifique auprès des élus communaux du territoire. Elle s'est rapprochée du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement [CPIE] du Chablais, pour utiliser une méthodologie définie par l'union nationale des CPIE et la Banques des territoires, la DDmarche.

Après avoir partagé un état des lieux, les élus « référents communaux » vont identifier un chantier sur lequel ils vont travailler, en association avec d'autres partenaires, sur une période d'un an. La thématique retenue et adoptée par le conseil communautaire est la suivante : « Comment s'organiser collectivement pour articuler la demande des porteurs de projets agricoles avec les capacités foncières du territoire ? ». Les objectifs poursuivis seront les suivants :

- poser les jalons à la définition d'une stratégie foncière agricole globale
- partager les informations (besoins, terres qui se libèrent, propositions...) entre les acteurs (communes, agglo, agriculteurs, porteurs de projets...)
- faciliter l'installation des porteurs de projets, et notamment de nouveaux agriculteurs dont le projet favorise la diversification de la production locale.

### **Le PAT de Thonon Agglomération labellisé par le Ministère de l'Agriculture**

En juin 2021, Thonon Agglomération a obtenu la labélisation de son projet alimentaire territorial (PAT) par le Ministère de l'Agriculture. Ce label permet la reconnaissance du projet et facilite son émergence, notamment grâce à la possibilité d'obtenir des financements pour de l'ingénierie ou des projets. Le projet alimentaire territorial a pour objectif de rassembler tous les acteurs de l'alimentation afin de mettre en cohérence les démarches permettant le développement d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité dans l'agglomération.

En fin d'année, ce PAT a par ailleurs été lauréat de l'appel à projet « Programme nationale de l'alimentation » lancé par l'Etat. Sa mise en œuvre pourra ainsi bénéficier de subvention pouvant aller jusqu'à 75 000 euros.

### **Agriculture et alimentation : l'agglomération aux côtés des acteurs du pastoralisme**

Parce que les interactions sont nombreuses entre plaine et montagne, Thonon Agglomération va adhérer à la SEA 74 (société d'économie alpestre de la Haute-Savoie). Ce partenariat s'inscrit notamment dans l'élaboration en cours du Plan Alimentaire Territorial. Certains troupeaux d'élevage de l'agglomération sont en effet accueillis en été dans les alpages, et les productions alimentent en retour pour partie l'agriculture de plaine. La question de la ressource en eau est également un champ d'intervention commun entre la SEA et Thonon Agglomération - cette dernière intervenant dans l'entretien des sources. Enfin, il s'agit d'assurer l'entretien des alpages de proximité dans lesquels la population locale apprécie de randonner.

## **Urbanisme : un développement raisonné et planifié**

### **Le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais révisé en 2020**

En matière d'urbanisme, les documents de planification intègrent de plus en plus les politiques en faveur du développement durable des territoires.

Thonon Agglomération est partie prenante de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale [SCOT] menée à l'échelle des 62 communes du Chablais. **Approuvé le 30 janvier 2020, le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais**, document de référence vis-à-vis des communes et des documents d'urbanisme des intercommunalités (PLU, PLUi, etc.), témoigne d'une volonté affirmée d'un développement raisonné. Il prévoit notamment de diviser par deux la consommation des espaces constatée ces dix dernières années.

### **Vers le PLUi-HD, un document de référence pour les 25 communes de l'agglomération**

En actant sa prescription en février 2021, les élus communautaires lancent officiellement la procédure d'élaboration d'un **Plan local d'urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité de l'agglomération**. Ce nouveau document établira pour les 25 communes un projet global d'urbanisme et d'aménagement, et fixera les règles générales d'utilisation du sol. Une fois adopté, il remplacera le PLUi du Bas-Chablais (approuvé en 2020 à l'échelle de 17 communes de l'agglomération), et les PLU des communes de Thonon-les-Bains, Allinges, Armoiry, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier. Ces documents, pour la plupart récents, traduisent déjà des efforts importants réalisés en matière de limitation de consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, qu'il s'agira d'élargir à l'ensemble du territoire. Le PLUi devra par ailleurs intégrer les actions et axes du Plan Climat Air Energie Territoriale de Thonon Agglomération, approuvé en février 2020.

#### **Vers un urbanisme de projet de mieux en mieux maîtrisé**

C'est l'un des principaux objectifs qui guidera le nouveau projet, notamment à l'échelle de la Ville de Thonon-les-Bains. Son PLU, qui avait été élaboré en 2013, avait fait l'objet en 2019 d'une procédure de modification. L'enjeu du PLUi est donc d'importance, l'objectif étant de tendre vers une densification raisonnée de la ville en encadrant davantage le renouvellement urbain et en tenant compte de tous les aspects de la transition écologique : espaces verts, performances énergétiques des bâtiments... Il se nourrira pleinement du travail des assises de l'aménagement qui va conduire la ville sur 2021 et 2022. Au-delà de la ville centre, cette volonté d'un urbanisme maîtrisé s'appliquera à l'ensemble des communes, et notamment les communes pôles, confrontées à des problématiques urbaines croissantes.

#### **Les politiques de l'habitat et de la mobilité intégrées à la démarche**

Ce PLUi sera « HD » pour « habitat » et « déplacements » : il intégrera en effet le Programme local de l'habitat et l'élaboration d'un Plan des mobilités déclinant le schéma directeur des mobilités de l'agglomération. En abordant plus largement ces thématiques, le diagnostic du territoire qui sera réalisé permettra d'alimenter et d'enrichir le projet de territoire de l'agglomération, autre démarche structurante qui a été lancée en cette fin d'année.

### **Collaboration et concertation, gages de réussite du projet**

En tenant compte de l'expérience acquise à travers l'élaboration du PLUi du Bas-Chablais entre 2016 et 2020, le projet de PLUi sera conduit en collaboration active avec les communes. Les instances de travail associeront les maires et leurs conseils municipaux tout au long de la démarche. Les habitants et acteurs du territoire seront également associés aux étapes-clés du projet et pourront à tout moment apporter leurs contributions.

#### **Le calendrier**

L'élaboration du PLUi HD a été lancée en septembre dernier. Les bureaux d'études qui accompagneront l'agglomération sur l'ensemble de la démarche, ont été désignés à l'issue d'un appel d'offres. La procédure durera près de 4 ans, jusqu'à l'approbation finale du document, potentiellement à l'été 2025.

## **Un règlement local de publicité intercommunal [RLPi] en faveur de la préservation des paysages**

Un Règlement Local de Publicité intercommunal [RLPi] est en cours d'élaboration. Ce document d'urbanisme qui relève du Code de l'environnement, vise à assurer le juste équilibre entre la préservation du cadre de vie et la nécessaire visibilité des activités économiques, commerciales, culturelles ou associatives.

A l'échelle des 25 communes de l'agglomération il fixera les règles à respecter pour l'installation des dispositifs de publicités, de pré-enseignes et d'enseignes, mais aussi pour la mise en conformité de ceux existants.

Après les premières phases d'études, en collaboration avec les communes (notamment sur les enjeux dégagés du diagnostic), et en concertation avec le grand public ainsi qu'avec les acteurs professionnels et associatifs (entre 2019 et 2020), **un projet d'orientations et d'objectifs a été débattu en 2021** au conseil communautaire comme au sein de chaque conseil municipal.

La phase de traduction réglementaire des orientations (toujours en collaboration avec les communes et en concertation avec les populations) s'est achevée par la présentation du bilan de la concertation, puis « l'arrêt du projet » du RLPi en conseil communautaire le 30 novembre dernier.

Après consultation de personnes publiques associées, suivie de l'enquête publique, **le RLPi de Thonon Agglomération devrait être définitivement adopté durant l'été 2022.**

La préservation des qualités paysagères du territoire (et notamment, de certains points de vue), mais aussi la limitation de la pollution lumineuse, sont les principaux enjeux de cette démarche.

En adaptant et resserrant la réglementation nationale [RNP], le RLPi permettra de mieux maîtriser et harmoniser l'affichage extérieur, et contribuera à la sobriété énergétique du territoire.

## **Contribuer au développement du numérique**

### **Un Schéma Directeur des Systèmes d'Information [SDSI] comme fil d'ariane**

La mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) se poursuit. Les enjeux stratégiques<sup>7</sup> sont progressivement déclinés en 70 projets d'actions concrètes permettant de faire évoluer l'informatique communautaire de manière contrôlée et structurée. La mise en œuvre du SDSI (2020/2023) implique les services de l'agglomération, les élus communautaires et les communes membres.

**Au cœur des priorités : la dématérialisation des procédures internes et des démarches usagers, l'accès à l'information digitale, la réduction des déplacements et l'objectif de tendre vers le « 0 papier ».**

### **Des avancées sensibles déjà concrétisées**

Dès 2020, **la refonte des serveurs** de l'agglomération a été opérée de manière à permettre un Plan de Continuité de l'Activité garantissant un fonctionnement optimisé tout en veillant à la consommation d'énergie.

**L'interopérabilité des logiciels** relatifs à l'Application du Droit des Sols [ADS] a permis, à l'échelle de l'agglomération, de réduire considérablement l'envoi et donc l'impression de la quantité de papier.

Cette réduction des impressions bénéficie également de la dématérialisation des procédures d'envoi des dossiers propres aux instances communautaires (Bureaux, conseils, commissions...) effective depuis 2017, de la sensibilisation réalisée auprès des agents intercommunaux notamment lors du renouvellement des copieurs en 2021, de la dématérialisation de la chaîne comptable, de la procédure de prise de congés... La mise en pratique programmée du **Système d'Information Géographique [SIG]** comme la **rationalisation des logiciels de gestion de la compétence Eau Potable** (finalisation programmée en 2022) contribueront encore à cette diminution.

---

<sup>7</sup> *Un SI au service de la performance de l'agglomération et d'un pilotage efficace, un SI responsable et tourné vers le service aux citoyens, un SI fiable et sécurisé.*

La mise en œuvre des démarches en ligne à destination des usagers se développe continuellement.

**En 2021, la mise en ligne du portail usagers [mesdemarches.thononagglo.fr](https://mesdemarches.thononagglo.fr)** marque, dans cette perspective, une étape importante : ce portail constitue désormais le socle de toutes les démarches dématérialisées déjà proposées par l'agglomération (inscriptions aux transports scolaires ou au service de broyage de déchets verts, paiement des factures en ligne, participer aux démarches de concertation...) dont l'éventail pourra ainsi être considérablement étendu. Le calendrier de déploiement s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2023.

Grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme [GNAU] qui sera prochainement accessible via ce portail, les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménagement, etc.) qui jusque-là devaient être obligatoirement déposées en plusieurs exemplaires papiers en mairie, seront à transmettre de manière dématérialisée. Dès lors, chacun pourra également suivre l'évolution de son dossier depuis le portail.

A partir de 2022, certaines démarches pourront également être proposées sur [mesdemarches.thononagglo.fr](https://mesdemarches.thononagglo.fr) directement par les mairies du territoire (actes d'état civil, affaires scolaires, réservation de salles...).

#### **La vidéo au service de l'information et de la démocratie locale.**

En 2020 et 2021, la crise sanitaire a très fortement limité la participation du public aux conseils communautaires. L'organisation de réunions publiques a aussi été impactée. Pour continuer d'associer et/ou d'informer les habitants sur les principales décisions et projets en cours, un dispositif d'information exceptionnelle a été déployé avec en particulier une dématérialisation partielle des instances et des réunions publiques d'information (PLU d'Allinges...) dont les captations ont permis la diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la collectivité.

Pour les habitants de nos 25 communes, cette opportunité de suivre **dans certaines circonstances exceptionnelles** le Conseil Communautaire à distance est venue enrichir l'offre de communication numérique de Thonon Agglomération sur les réseaux sociaux. Depuis 2020, la page Facebook « Thonon Agglo » relaie quotidiennement l'actualité de l'agglomération (plus de 2000 abonnés au 31 octobre 2021). En parallèle, la page YouTube de l'agglomération propose des reportages vidéo sur les différents services et actions de l'agglomération. Le site internet et la page LinkedIn de l'agglomération sont également deux portes d'entrée supplémentaires pour en suivre l'actualité.

#### **En interne aussi, soyons connectés !**

Les téléprocédures et communications internes se développent concomitamment avec pour objectif de structurer, de dématérialiser et de sécuriser les processus de travail comme la diffusion de l'information nécessaire à la bonne exécution des missions confiées à chaque agent (réservation matériel informatique, catalogue de formations...). **L'important travail de recensement des besoins réalisé en 2021, en concertation avec les services, aboutira début 2022 à la mise en place d'un portail Intranet nommé TAO. En 2022, le déploiement du wifi est programmé dans toutes les salles de réunion.**

En 2020-2021, les services intercommunaux ont connu une première expérience de « travail à distance de crise ». Conformément à l'accord-cadre sur le télétravail dans la fonction publique adopté en juillet 2021, les réflexions liées à l'instauration du télétravail au sein des services intercommunaux a été amorcée à l'automne. Un dialogue social qui devrait aboutir à l'adoption d'une Charte du télétravail de Thonon Agglomération en 2022. Il est à noter que le déploiement de ces solutions a été nettement ralenti par les difficultés d'approvisionnement en matériels connues dès le printemps 2021 en raison de la crise sanitaire. Ces impacts en matière de livraison s'accroissent en cette fin d'année 2021 et engendrent un décalage dans la mise en œuvre des projets.

### **Commande publique**

Les prestataires et fournisseurs sélectionnés par Thonon Agglomération sont sensibilisés à notre démarche de développement durable. **Des critères environnementaux** sont intégrés à nos appels d'offres comme un paramètre réel de prise de décision.

En ce fait, **la commande publique est un levier d'actions pour la mise en pratique de mesures respectueuses de notre cadre de vie.**

**Le critère social** est également pris en compte dans les modes de passation des marchés publics. Lors de renouvellement de prestations de service comme le broyage à domicile des déchets verts, la collectivité a fait le choix de réserver ces missions à des entreprises d'économie sociale et solidaire. Dans d'autres consultations, certains lots sont réservés à des structures œuvrant en faveur de l'insertion/adaptation par le travail : entretien des sites et des espaces verts de la collectivité (déchetteries, ZAE...).

En adoptant son PCAET, Thonon Agglomération a souhaité, en 2020, inscrire cet engagement dans une démarche d'éco-exemplarité qui, pour la commande publique, se traduit par la volonté affirmée de « renforcer la prise en compte des objectifs énergétiques et environnementaux dans la commande publique ».

# La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

//////////

**Renforcer le lien entre les individus et les territoires est essentiel en termes de développement durable. Thonon Agglomération exerce certaines compétences qui lui permettent d'être quotidiennement aux côtés de ses habitants, d'accompagner les publics fragilisés et de garantir un accès équitable à des services adaptés aux besoins de chacun.**

## **Services publics : l'agglomération souhaite privilégier la proximité**

### Une maison de l'agglomération à Thonon-les-Bains

Pour concrétiser son projet d'une Maison de l'agglomération et améliorer l'accessibilité des services au public, Thonon Agglomération a fait l'acquisition d'un local de plus de 1300 m<sup>2</sup> au centre-ville de Thonon-les-Bains. La concrétisation de ce projet est une première étape dans la déclinaison par l'agglomération sur son territoire du schéma départemental pour améliorer l'accessibilité des services au public. Idéalement positionné en cœur de ville et facilement accessible par la proximité des transports publics, ce nouveau site sera complémentaire aux antennes de Ballaison et de Perrignier pour délivrer toutes les informations de premier niveau sur les services de l'agglomération.

Cette acquisition va en parallèle permettre l'implantation du Centre associé de la Cité des Métiers du Grand Genève : s'adressant à toute personne en âge d'être employée, en poste ou non, cet espace transfrontalier proposera des services d'information et de conseils gratuits, tournés vers l'orientation, la formation professionnelle et continue, le financement de la formation et l'emploi.

Après la nécessaire qualification des besoins dont la finalisation est programmée début 2022, des travaux d'aménagement seront programmés pour la rénovation et l'aménagement des espaces. L'objectif est d'ouvrir le site au public en 2023.

### Une structure France services mobile

Soucieuse d'être présente au cœur des quartiers comme au centre des villages, Thonon Agglomération a obtenu la labélisation de l'Etat pour la mise en place d'une structure France Services mobile. Elle fait partie, sur ce projet, des 30 premiers territoires lauréats.

Un bus assurera **des permanences polyvalentes, itinérantes et régulières sur l'ensemble du territoire** pour permettre aux usagers de procéder aux principales démarches du quotidien en un lieu unique. Pour les usagers, cette action sera complémentaire au nouvel espace France services ouvert fin 2021 dans les locaux de la Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains (dans lequel les agents de l'agglomération dédiés assureront prochainement une permanence hebdomadaire).

La structure France services mobile est aussi complémentaire aux démarches déjà entreprises quant à l'installation d'une **maison France Service à Douvaine**, ce projet a reçu le soutien de l'Etat estimant la démarche « innovante et adaptée aux besoins des usagers ». Objectif de mise en œuvre : 1<sup>er</sup> semestre 2022.

## **Habitat : l'agglomération active**

### Approbation du PLH d'agglomération

**L'approbation du Programme Local de l'Habitat** par le conseil communautaire en 2020 fait de Thonon Agglomération **un opérateur majeur du logement social**.

Document stratégique de programmation, le PLH concerne aussi bien le parc public que privé, la gestion du parc existant que les constructions nouvelles. **L'enveloppe financière dédiée s'élève à plus de 12 M€ pour les 6 années concernées (2020-2026)**. Une somme plus que doublée par rapport aux montants affectés avant la création de l'agglomération (5,2 M€ cumulés pour les trois derniers PLH des communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman et de la Ville de Thonon-les-Bains).



### Logement locatif social : développer et diversifier l'offre...

Par ce document, l'agglomération renforce notamment les subventions allouées aux bailleurs pour la création de logements locatifs sociaux (4 668 595 € sur la période 2020/2026 ; 631 800 € attribués en 2021 pour le compte de l'année 2020 et la création des 338 nouveaux logements).

Mais, surtout, elle appuie leurs projets en s'affirmant comme un opérateur fort d'aménagement : 3 655 000 € seront dédiés à l'acquisition de foncier pour la réalisation des projets. En termes d'objectifs de construction, les communes devront maintenir les efforts fournis ces dernières années, notamment celles soumises à la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), leur imposant 25 % de logements sociaux. L'objectif est de financer la construction de 1 661 logements locatifs sociaux d'ici à 2026.

L'agglomération soutient également l'accession sociale pérenne pour développer et diversifier l'offre en logement abordable, et une attention particulière sera apportée quant à la répartition géographique des opérations aidées, afin de garantir une équité territoriale à l'accès aux logements très sociaux, sociaux et intermédiaires (afin de garantir une meilleure mixité sociale).

Le projet de PLH inclut par ailleurs une Charte Habitat : outil d'animation et de sensibilisation auprès des acteurs du logement du territoire, celle-ci appréhende notamment les questions d'habitat durable.

Plus globalement, l'une des grandes orientations du PLH porte sur la sensibilisation des habitants, par le lancement ou le soutien d'opérations s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

### ...en veillant à la qualité des prestations proposées.

Thonon Agglomération a décidé, de manière volontariste, d'être associée à l'adoption et à la mise en œuvre des Conventions d'Utilité Sociale signées entre l'Etat et les organismes de logements sociaux présents sur son territoire.

Ce positionnement et les objectifs complémentaires formulés sur chacune des conventions adoptées par le conseil communautaire confirment l'intention de l'agglomération de porter une attention particulière aux engagements et objectifs poursuivis par les bailleurs sociaux en termes de développement de l'offre de logements et de qualité des prestations mises en œuvre. Une attention toute particulière est portée aux objectifs de rénovation énergétique.

Prévue par la loi, la CUS est un contrat conclu entre les pouvoirs publics et les organismes de logements sociaux. Pour une période de six ans, il présente les objectifs poursuivis par ces derniers en termes d'investissements sur le patrimoine existant, de développement de l'offre nouvelle et d'amélioration de la qualité des services rendus aux locataires. Au-delà de ses obligations légales relatives à la quantité de logements produits, l'agglomération entend ainsi peser de tout son poids en faveur de la qualité des logements, des prestations proposées aux résidents, et de la conformité de l'offre résidentielle eu égard aux besoins effectivement ressentis par les familles de l'agglomération.

En 2021, l'agglomération a adopté les CUS des principaux bailleurs sociaux de son territoire à savoir Léman Habitat, Halpades, SA Mont-Blanc et SEMCODA, s'assurant ainsi de la cohérence des objectifs et lui permettant de suivre leur mise en œuvre.

### Accélérer la rénovation énergétique des logements

Autre enjeu majeur de ce PLH : des moyens nouveaux alloués à la rénovation énergétique des habitations.

**L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** a été lancée en avril 2020. Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, bénéficient d'aides financières, notamment pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique (y compris les ménages à revenus intermédiaires). Elle inclut un volet développement du conventionnement privé, via la remise sur le marché locatif de logements vacants.

En 2021, un **appel à projet à destination des copropriétés** datant d'avant 1980 et désireuse de s'engager dans une approche globale de rénovation énergétique a été lancé : cinq copropriétés ont ainsi déjà reçu le soutien de l'agglomération. Elles bénéficient ainsi d'un accompagnement global gratuit (audit, conseils techniques, etc.) et d'aides financières pour la réalisation de travaux d'isolation réalisés dans les parties communes.

Un second appel à projets est prévu au printemps 2022.

Au total, près de 3,7 M€ seront dédiés à cet OPAH.

La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique du Genevois Français « Regenero », à laquelle s'est rattachée l'agglomération en juin 2019, enregistre une dynamique non négligeable, et ce malgré le contexte sanitaire. En 2021, les chiffres à retenir sont :

- 314 ménages ont contacté REGENERO (conseils téléphoniques/ mails)
- 89 rendez-vous lors des permanences
- 47 visites techniques

- 17 montages de dossier et analyse des devis
- 6 accompagnements de chantier
- 1 dossier de suivi post travaux (évaluation des consommations)

**Pour rappel** : Régénéro propose un conseil, ainsi qu'un accompagnement gratuit et indépendant aux habitants du territoire sur toute question relative à la rénovation énergétique. 2 journées de permanences sont organisées sur le territoire.

**Fin 2020, Thonon Agglomération a acté le principe de se rattacher à la candidature du Département de la Haute-Savoie pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)** lancé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif : améliorer encore l'information, l'orientation et l'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

#### **Un service spécifique pour l'information et l'accueil des demandeurs de logement social [SIADL]**

Grâce à la coordination opérée entre l'agglomération et les communes, ce service vise à apporter plus de lisibilité sur l'accès à un logement social. Ainsi, la plupart des communes accueillent et renseignent sur les modalités d'inscription (critères, processus, etc.) ou pour enregistrer les demandes puis les personnes concernées peuvent désormais solliciter, auprès de Thonon Agglomération, **un entretien individuel pour le suivi de leur dossier**.

Ces entretiens sont assurés lors de permanences réparties sur le territoire. En 2020, 71 demandeurs ont été reçus en entretien individuel personnalisé.

### **Citoyenneté et prévention dans tous les quartiers**

#### **Un Contrat de Ville renforcé**

Être aux côtés de ses habitants est plus qu'une volonté pour Thonon Agglomération, c'est une mission. Elle accompagne donc les publics les plus fragilisés, élargit sa présence à tout le territoire et garantit un accès équitable à des services adaptés aux besoins de chacun.

Réduire les inégalités entre les habitants est la vocation du Contrat de Ville, prolongé par l'État jusqu'en 2022. Ce Contrat porte uniquement sur un quartier dit « prioritaire » de la ville de Thonon-les-Bains (Collonges/Sainte-Hélène) mais les actions qui y sont menées sont aujourd'hui étendues à l'ensemble des quartiers d'habitat social du territoire.

Ce contrat actualisé a pour objectif le renforcement des actions en faveur d'une cohésion urbaine et sociale et d'un accès facilité aux services publics pour tous, partout. Pour répondre le plus justement aux besoins des habitants, de nouveaux axes de travail autour de la mobilité, de l'accès au numérique, de l'habitat ou encore du sport ont été intégrés et seront donc prochainement déclinés en actions concrètes. Pour ce faire, l'agglomération a renforcé ses équipes en recrutant une chargée du suivi du contrat de ville, qui a pris ses fonctions en juin 2021.

#### **Des adultes-relais et un intervenant social pour davantage de prévention**

Pour accompagner la mise en œuvre des actions initiées au sein des quartiers, **trois adultes-relais** ont été recrutés en 2021. Présent à 100% sur le terrain, ils contribueront à renforcer les relations avec et entre les habitants, à faciliter leur accès aux services publics, à renforcer le dialogue intergénérationnel et plus largement à développer la capacité d'initiative et de projets dans le quartier. Il est à noter que ces adultes relais ne sont pas déployés uniquement sur le quartier prioritaire de Collonges-Sainte-Hélène (Thonon-les-Bains) ; ils sont également à Bons-en-Chablais, Douvaine, Sciez et plus largement dans tous les quartiers d'habitat social qui se « fragilisent ».

Une autre présence s'est révélée indispensable dans le cas de conflits et de violence. **Une intervenante sociale** a été recrutée début avril par l'association AVIJ, grâce au conventionnement tripartite initié par l'agglomération et conclu entre elle-même, l'Etat et le Département de la Haute-Savoie.

Présente au Commissariat de Thonon-les-Bains mais également au sein de la brigade de gendarmerie de Douvaine, l'intervenante sociale garantit un accueil adapté aux victimes d'infractions pénales (violences intra-familiales, violences conjugales, violences sexuelles et violences sur mineurs) afin d'évaluer rapidement leurs besoins et de pouvoir les orienter vers les partenaires sociaux ou médico-sociaux pouvant assurer leur accompagnement.

Dans une logique de prévention, elle assure aussi un repérage précoce des situations préoccupantes de manière à éviter leurs aggravations et de faciliter le parcours de prise en charge. Ce recrutement a été assuré par

l'association AVIJ des Savoie, soutenue par Thonon Agglomération ainsi que par le Conseil Départemental et l'Etat dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

A l'échelle de l'agglomération, ces recrutements constituent, en 2021, un acte fondateur en faveur de la cohésion des territoires reposant sur une citoyenneté retrouvée et construite sur la notion de droits et de devoirs. L'objectif : revaloriser les populations, améliorer le cadre de vie des habitants et prévenir la délinquance.

### **Relance du Conseil citoyen**

A Collonges/Sainte-Hélène, le Conseil citoyen a été relancé en 2021 ! Une vingtaine d'habitants et d'acteurs locaux investis sur le quartier (associations, bailleurs sociaux) siègent au sein de cette instance. Avec le Conseil citoyen, Thonon Agglomération entend offrir aux habitants un espace de parole et d'échanges autour de la vie du quartier. Il pourra aussi émettre des avis sur les projets d'aménagement et d'animation.

### **Le succès des quartiers d'été**

En 2020/2021, Thonon Agglomération a souhaité s'inscrire dans l'opération « Quartiers d'été ». Initiée par le Gouvernement, celle-ci a pour ambition de **proposer des services et activités aux habitants des quartiers prioritaires** pendant la période estivale, et en particulier aux jeunes « particulièrement éprouvés par la crise sanitaire ».

De nombreuses activités et animations ont été proposées gratuitement en juillet-août dans le quartier de Collonges-Saint Hélène à Thonon-les-Bains. **Objectif : un été de découverte, de sport et de solidarité !**

## **Être au plus près des populations fragilisées**

Le CIAS de Thonon Agglomération assure des services favorisant le **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** : aide à domicile, portage de repas (pour les communes de moins de 15 000 habitants).

Au 31 octobre 2021, **277 bénéficiaires sont accompagnés à domicile** et plus de **30 000 repas** ont notamment été livrés à domicile auprès de 226 bénéficiaires.

En partenariat avec les CCAS du territoire, plusieurs actions ont également été mises en œuvre pour contribuer au maintien du lien social chez nos aînés (sorties cinéma notamment) :

- la création et la **gestion de structures existantes d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD)** : les Erables à Veigy-Foncenex et la Roselière à Bons-en-Chablais ;
- un accompagnement des personnes et familles les plus démunies grâce à un **partenariat avec la Banque Alimentaire de Haute-Savoie**. Près de 16 000 kilogrammes d'aliments distribués ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un **accueil, hébergement et accompagnement des publics en grande difficulté** (15 places pour Hommes isolés) est organisé par l'association La Passerelle avec le financement du CIAS. Un important travail avec les services de l'Etat et le Département de la Haute-Savoie se poursuit pour permettre la réouverture de l'accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe.

Pour Thonon Agglomération, la préservation de la cohésion sociale se concrétise également par la mise en œuvre du **transport à la demande (TADispo)** sur l'ensemble du territoire et dont la clientèle est, pour plus de la moitié, composée de personnes à mobilité réduite. Ajoutons également la poursuite des aménagements d'arrêts de transports en commun en matière d'accessibilité.

Par ailleurs, l'intercommunalité apporte un soutien actif à l'APEI du Chablais (Association de Parents et de Famille de Personnes Déficiantes Intellectuelles) en lui accordant une garantie d'emprunts à hauteur de 1 050 000 € dans le cadre de la restructuration de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Tully.

Pour continuer de répondre le plus justement possible aux besoins de ses habitants, Thonon Agglomération et son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ont mené en 2019/2020 une **analyse des besoins sociaux à l'échelle des 25 communes du territoire** dont les conclusions devront permettre, à l'occasion de l'élaboration du projet de territoire, de définir les ambitions communautaires d'une politique publique de cohésion sociale et de préciser, au niveau de l'intercommunalité, le niveau de portage respectif de Thonon Agglomération et de son CIAS.

## Préserver une offre de soins sur le territoire

### Maisons de Santé : assurer l'avenir médical du territoire

En 2020, Thonon Agglomération a confirmé sa participation à hauteur de 697 625 € (sur les 2 750 000 € de coût prévisionnel du projet) à la **réhabilitation partielle des Urgences des Hôpitaux du Léman** et au repositionnement du service d'hospitalisation de courte durée. Cet engagement traduit son souci de maintenir et développer les services publics de proximité ainsi que sa volonté de garantir l'offre de soins sur son territoire.

En 2021, 600 000 € ont été alloués au financement des maisons de santé de Bons-en-Chablais de Douvaine. Si la moitié reste mobilisable pour le projet de Bons-en-Chablais (livraison prochaine des locaux au sein du nouveau quartier de la Colombière), le versement a pu être opéré pour la réalisation de la **maison de santé de Douvaine**. Inaugurée en novembre dernier, celle-ci offre 700 m<sup>2</sup> de surface répartie sur quatre pôles (médical, paramédical, laboratoire d'analyse et médecine du travail). Le coût de sa réalisation s'est élevé à 1 332 000 €.

### Un soutien apporté à l'équipe mobile psychosociale du Chablais

Conformément aux conclusions de l'analyse des besoins sociaux menée en 2020 préconisant que Thonon Agglomération puisse accompagner le maintien d'une offre de soins sur son territoire et coordonner des actions en matière de lutte contre la précarité, l'agglomération a accordé, en 2021, une subvention de 5200€ à l'équipe mobile psychosociale du Chablais (EMPS). Depuis 2008, l'EMPS du Chablais intervient auprès d'adultes en situation de précarité présentant une souffrance psychique.

# L'épanouissement de tous les êtres humains

//////////

**L'épanouissement des êtres humains passe notamment par la capacité de chacun à « être » dans la société. Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. En effet, elles sont proches des habitants et ont la capacité d'évaluer précisément leurs besoins.**

## **Favoriser l'information, la participation et la qualité des débats**

### **Projet de territoire : partager une ambition commune**

A l'automne 2021, Thonon Agglomération a lancé l'élaboration de son premier projet de territoire. Document fondateur, le projet de territoire définira, d'ici à l'automne 2022, **le cap que les élus et les habitants souhaitent donner** à l'ensemble des politiques publiques menées par l'agglomération. Ce projet, dont la réalisation s'appuie sur les documents cadres déjà existants (plan local d'urbanisme intercommunal, programme local de l'habitat, schéma de mobilité, etc.), devrait être mis en place pour une durée de six ans.

Dans le même temps, les élus communautaires ont adopté, avec une forte majorité, la première **Charte de Gouvernance** pour l'agglomération. Réaffirmant la priorité donnée à la solidarité entre les communes et à la proximité avec les habitants, ce document de référence propose de porter une attention particulière à « l'expertise terrain » des élus municipaux qui « vivent le territoire ». Après la nécessaire structuration de l'agglomération depuis 2017, cette charte va permettre aux communes de construire ensemble une « communauté d'action » efficiente s'appuyant sur des moyens mutualisés. Les commissions thématiques, composées d'élus communautaires et municipaux, ont été créées et composées cet automne.

### **Le conseil local de développement [CLD] renouvelle sa composition**

Au-delà des services rendus, des actions initiées et des projets menés, Thonon Agglomération garantit l'existence d'espaces de rencontres et d'échanges et favorise la prise de responsabilité des habitants dans la vie sociale.

**Le conseil local de développement (CLD)** est une instance **consultative et de concertation**. Il est soutenu dans ces initiatives par les services intercommunaux qui s'attachent à mettre à œuvre toutes les conditions de leur réussite.

Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux du territoire, il a notamment rendu un avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) adopté en 2020. Par l'intermédiaire de l'un de ses membres, le conseil local de développement siège également au comité de pilotage et aux ateliers du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

**En 2021, le renouvellement de la composition de l'instance** (42 membres) a abouti en décembre 2021 à la réélection de Laurent Perinel à la présidence de ce CLD.

### **Encourager la participation du plus grand nombre**

**Dans le cadre des procédures d'urbanisme menées par l'agglomération, une vingtaine d'enquêtes publiques ont été organisées depuis 2017 conformément aux dispositions réglementaires.**

Par ailleurs, Thonon Agglomération multiplie, de manière volontariste, les actions en faveur d'une participation croissante des citoyens à l'action publique. En 2021, tous les foyers de l'agglomération ont été invités à participer au sondage visant à choisir le nom du futur réseau de transports collectifs de l'agglomération.

Cette consultation s'ajoute aux enquêtes menées antérieurement dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial [PAT] ou de l'analyse des besoins sociaux coordonnée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).



De nombreuses initiatives sont également menées pour informer les habitants et donner la parole aux usagers (conseil de crèches ; ateliers PCAET), aux habitants des quartiers prioritaires (conseil citoyen) ou encore permettre les rencontres intergénérationnelles (ludothèque à l'Ehpad de Cervens).

**En 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire (instauration de confinements puis de couvre-feu), les services intercommunaux ont proposé une dématérialisation partielle du conseil communautaire et des réunions publiques d'information** (PLU d'Allinges, Règlement Local de Publicité Intercommunal...) dont les captations ont été diffusées en direct sur la chaîne YouTube de la collectivité.

Ces dispositifs numériques ont permis de **maintenir les échanges et de satisfaire le souci permanent de co-construction avec les habitants.**

## Aider les familles à « bien vivre » l'agglomération

### Accueil de la petite enfance

Défini par l'intérêt communautaire de l'Action Sociale (séance du conseil communautaire du 30 octobre 2018), l'exercice des missions relatives à **l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse** (crèches, centre de loisirs et club jeunesse) permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée en toute sérénité. Chaque année, plus de 130 familles sont accueillies au multi-accueil (Allinges) ou à la micro-crèche (Le Lyaud).

Depuis 2020, le multi-accueil et la micro-crèche sont entrées en conformité avec le dispositif réglementaire en vigueur relatif à l'évaluation et à la surveillance de la qualité de l'air intérieur de ces deux structures

De leur côté, le centre de loisirs et le club jeunesse ont permis de satisfaire plus de 300 familles cette année.

Dans la même perspective, l'agglomération a poursuivi ses actions « territorialisées » dans le cadre du Relais Assistants Maternels (RAM). Suspendue pendant la crise sanitaire, l'organisation des ateliers d'éveil et de proximité ont été relancées à l'automne 2021.

### Services à la population : un partenariat renouvelé avec la CAF de Haute-Savoie

Pour rester « au plus près des habitants » et continuer de répondre le plus justement possible à leurs besoins, l'agglomération structure son champ d'action à destination des familles. Elle a mis en œuvre en 2021 le renouvellement de son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie [CAF 74] par le biais d'une **Convention Territoriale Globale [CTG] signée officiellement en décembre 2020.**

Sur la base des conclusions de l'analyse des besoins sociaux menée en 2019/2020 à l'échelle de l'agglomération, il s'agit, d'ici à 2023, de pérenniser et d'affiner progressivement le large éventail de services à la personne déjà proposé grâce à un soutien réaffirmé et redimensionné de la CAF 74.

Pour Thonon Agglomération, le Syndicat Intercommunal Sciez, Anthy-sur-Léman, Margencel et les communes déjà soutenues<sup>8</sup> par la CAF 74, la convention territoriale globale prend le relais des anciens contrats Enfance-Jeunesse. Au-delà des services spécifiquement centrés sur les plus jeunes, il s'agit désormais de **favoriser l'émergence de nouveaux projets répondant aux besoins ressentis des familles** dans des domaines aussi variés que la culture et le sport, l'inclusion numérique, la santé, la précarité et la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits, le handicap...

Redimensionné à l'échelle de l'agglomération<sup>9</sup>, et visant à l'élaboration d'une vision globale et partagée du territoire, ce partenariat va permettre de soutenir les initiatives de l'agglomération et des communes engagées dans une approche globale d'aides aux familles.

Via la CTG, la CAF 74 soutient à ce jour sur l'agglomération : 9 multi-accueils, 4 relais assistants maternels, 11 accueils de loisirs sans hébergement (périscolaires et extrascolaires), 1 espace de vie sociale, 2 centres sociaux, 8 micro-crèches, 2 ludothèques, 1 lieu d'accueil enfants-parents...

### Œuvrer en faveur de la tranquillité publique

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'agglomération a engagé l'élaboration de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Son objectif est de porter une vision globale et partagée des enjeux de **sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.**

La première étape réalisée en 2021 consiste à dresser un diagnostic de sécurité à l'échelle des 25 communes. Suivront en 2022, la définition des orientations stratégiques propres à notre territoire, la mise en pratique d'une gouvernance adaptée et l'adoption par le conseil communautaire de la stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

---

<sup>8</sup> Ballaison, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Douvaine, Loisin, Messery, Thonon-les-Bains et Veigy-Foncenex

<sup>9</sup> Toutes les autres communes pourront adhérer à la démarche pendant la durée de la convention

Parallèlement, en termes de **vidéoprotection**, la couverture intercommunale a progressé : après Fessy, Veigy-Foncenex et Chens-sur-Léman équipées dès 2020, huit nouvelles communes de l'agglomération ont été dotées de la vidéoprotection en 2021 : Loisin, Ballaison, Douvaine, Perrignier, Yvoire, Brenthonne, Massongy et Armoiy. De son côté, Thonon Agglomération a équipé également certains de ses équipements (gymnases, déchetteries...). L'objectif : lutter contre la délinquance et assurer la tranquillité publique grâce à une couverture maillée et la plus optimale possible du territoire intercommunal. Ces équipements sont installés avec le soutien de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## Permettre aux jeunes de devenir des citoyens autonomes et responsables

### Le futur lycée se construit à Douvaine

En octobre 2021, le conseil municipal de Douvaine a approuvé, à l'unanimité, la proposition de Thonon Agglomération d'accueillir le futur établissement sur la commune.

En appui avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, une analyse multicritère a été conduite ces derniers mois par l'agglomération pour déterminer l'emplacement le plus adapté à l'accueil de ce 3<sup>e</sup> lycée pour le Chablais, sur la base des propositions formulées par la commune. En concertation avec l'équipe municipale de Douvaine, c'est le tènement situé dans le secteur du Maisse qui a été retenu, du fait notamment de sa proximité avec les équipements déjà en place (infrastructures sportives, transports, etc.) et la future piscine intercommunale. Ce choix d'emplacement a officiellement été soumis à la Région Auvergne Rhône-Alpes, afin qu'elle puisse se prononcer définitivement d'ici fin 2021.

### Vers la Cité des Métiers

Convaincue que l'intercommunalité a un rôle important à jouer en termes de formation, d'orientation et d'emploi, Thonon Agglomération prend part au projet de labellisation d'une **Cité des Métiers** sur son territoire. Elle est accompagnée pour ce faire par le Pôle métropolitain du Genevois français.

En accès libre et sans rendez-vous (pour les jeunes évidemment mais sans condition d'âges pour autant), ce centre s'appuie sur les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion (pôle emploi, mission locale, Agence Economique du Chablais, Bureau Information Jeunesse, etc.) pour vous guider mais aussi pour vous proposer des ateliers d'information ou de formation. Au regard de sa configuration géographique, Thonon Agglomération envisage d'implanter le centre associé à Thonon-les-Bains (au sein de la future Maison de l'Agglomération – lire p.18) et des points relais sur d'autres communes afin d'apporter un service au plus près de chacun.

### L'indispensable Information Jeunesse

Présent sur trois sites, à Bons-en-Chablais, Douvaine et Thonon-les-Bains, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) accueille les 15/30 ans et leur délivre toutes les informations nécessaires pour concrétiser leurs projets d'études, d'emploi, de formation, de volontariat, de séjour à l'étranger... Les jeunes y trouvent également toutes les informations nécessaires relatives à la santé, aux loisirs et aux démarches liées au logement.

Pour le BIJ, il s'agit de créer les conditions de la participation des jeunes au processus d'information, composante fondamentale de l'autonomie et de la participation citoyenne.

Le BIJ est labellisé **Information Jeunesse** par les services de l'Etat ce qui témoigne de la qualité du service rendu et démontre la capacité du BIJ à **proposer, à chaque jeune, une réponse individualisée et adaptée** grâce à la mobilisation des partenaires de tous les champs (jeunesse, social et médico-social, culture, éducation nationale, prévention, emploi, orientation, transports...) autour des politiques de jeunesse.

Fortement investi dans la promotion de la mobilité de TOUS les jeunes, le BIJ détient le **label européen Eurodesk** et propose un service spécialisé pour les départs à l'étranger (aides financières, méthodologie, contacts).

En 2021, soucieuse de rester au plus près des jeunes dans le contexte de la crise sanitaire, l'équipe du BIJ a maintenu l'organisation de ces deux forums en développant des événements dématérialisés innovants :

- **Le forum Jobs d'été** a été proposé totalement « en ligne » sur une période longue, du 12 avril au 30 juin. Et pour que les jeunes deviennent de véritables ambassadeurs du forum, ils ont été fortement impliqués dans la réalisation des supports de communication via la participation d'un atelier vidéo.
- Après une édition 2020 totalement dématérialisée, **le forum Partir à l'étranger** a quant à lui été organisé de nouveau en présentiel. Dans une logique de prévention et d'impérative application du passe sanitaire, l'ensemble des tables-rondes ont été diffusées en direct sur les réseaux sociaux de l'agglomération.

Cette année, l'équipe a poursuivi ses actions de prévention (estime de soi, lutte contre le harcèlement, éducation à la sexualité, éducation à l'information) et a initié de nouveaux projets avec les jeunes comme la réalisation de tote bag écocitoyens et l'organisation d'un défilé de mode chic et éthique en partenariat avec l'atelier Renée. Elle a également participé à l'organisation du festival queercode, à la quinzaine de lutte contre les discriminations sexistes et haine anti LGBTQI, ainsi qu'au collectif des semaines de sensibilisation à la santé mentale.

### **Mission Locale : un soutien réaffirmé de l'agglomération jusqu'en 2023**

Déjà très active en faveur des jeunes par le biais de son Bureau Information Jeunesse (lire ci-dessus) ou encore du Point Accueil Ecoute Jeunes, Thonon Agglomération confirme sa présence à leur côté par le biais d'un soutien renouvelé à la Mission Locale Chablais. Jusqu'en 2023, près de 120 000 euros seront versés chaque année à l'association, conformément à la convention d'objectifs adoptée en 2021 par le conseil communautaire. La Mission Locale Chablais, localisée à Thonon-les-Bains, permet un accueil gratuit et confidentiel des 16-25 ans souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant leur insertion sociale et professionnelle. Son service logement CCLAJ, réservé aux 16-29 ans, est un lieu d'information et d'orientation spécifique aux questions liées au logement.

**De son côté, le club jeunesse (pour le 12/15 ans),** au-delà des sorties et activités organisées, accompagne les adolescents **vers des notions de projets et de citoyenneté.** Dans cette perspective, l'équipe d'animation est disponible pour accueillir les jeunes, écouter leurs propositions et favoriser la mise en œuvre du programme qu'ils ont le loisir d'élaborer eux-mêmes.

### **Permettre l'accès du plus grand nombre à la culture**

Thonon Agglomération inscrit sa politique culturelle dans la cadre d'une **convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle.** De manière multi-partenariale<sup>10</sup> et pour une durée de trois ans (jusqu'en 2022), il s'agit d'impulser **l'émergence de projets culturels auprès du plus large public possible** en portant une attention particulière aux jeunes (scolaires et 12-25 ans), aux habitants du quartier prioritaire (Collonges / Sainte-Hélène) et des quartiers d'habitat social. Au-delà des subventions déjà versées à différents partenaires, il s'agit de **favoriser l'accès à la culture.**

Les actions d'éducation artistique et culturelle initiées à Thonon-les-Bains depuis plusieurs années ont été maintenues. Elles ont été étendues à l'ensemble de **l'agglomération** avec en 2021 une nouvelle **résidence d'artistes.**

Fin 2020, Odyssée ensemble et Cie a en effet pris le relais de la compagnie « *Un Euro ne fait pas le printemps* » et sera en résidence dans toute l'agglomération jusqu'en juin 2022. Parallèlement aux interventions scolaires, un grand projet participatif ouvert à tous a été lancé. Une effervescence artistique qui aboutira en 2022 à la création d'un spectacle unique, collectif et festif : **La Grande Iliade.**

La mise en œuvre de cette résidence représente un investissement de plus de 140 000 € et bénéficie du soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles [DRAC] et de la Maison des Arts du Léman.

L'agglomération a poursuivi par ailleurs son engagement aux côtés de la Maison des Arts du Léman. Jusqu'en 2022, la contribution financière de l'agglomération en faveur de cet acteur culturel majeur du territoire est dédiée au soutien de deux manifestations majeures : **Les Chemins de Traverse et le Festival des P'tits Malins.** Depuis 2019, elle est portée à 95 000 euros par an.

Par le biais de ce soutien financier, Thonon Agglomération contribue à créer l'événement au cœur des communes et donc au plus près des habitants, à entretenir le lien social et à promouvoir la culture auprès du jeune public ; Parallèlement, l'intercommunalité poursuit son soutien aux actions en faveur de **la lecture publique** en appui aux médiathèques et bibliothèques communales<sup>11</sup>.

Enfin, désireuse de soutenir les initiatives associatives émergentes, concourant au rayonnement de l'agglomération dans les domaines culturels et événementiels et organisées avec une préoccupation éco-responsable, Thonon Agglomération a relancé un **appel à projets** pour l'année 2022.

---

<sup>10</sup> Avec la Ville de Thonon-les-Bains, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat (direction des affaires culturelles et direction des services départementaux de l'Education Nationale) qui participent également au financement des actions mises en œuvre.

<sup>11</sup> Révision statutaire adoptée au conseil communautaire du 30 octobre 2018